



renonciation à succession

Par **gaspar47**, le **24/11/2012** à **21:09**

Bonjour, j'ai renoncé auprès du TGI la succession de mon père, je suis fils unique, or il avait contracté un crédit pour m'acheter une voiture dont la carte grise est à son nom, crédit non couvert par une assurance décès. A son décès, j'ai continué et continue à rembourser le crédit de cette voiture dont j'ai besoin pour mon travail, crédit selon mes ressources, la société DIAC a accepté mes remboursements et maintenant veut me saisir la voiture que puis je faire pour éviter cela car je n'ai pas les moyens de rembourser le solde merci

Par **Laure11**, le **25/11/2012** à **09:33**

Bonjour,

La carte grise n'est pas un titre de propriété, mais un titre de circulation.
Le crédit concernant le véhicule est-il au nom de votre père ? Si c'est le cas, vous n'aviez absolument pas le droit de continuer à rembourser le crédit étant donné que vous avez refusé la succession....ni à vous servir du véhicule s'il n'est pas à votre nom.